



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 2 MARS 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Convocation du 22.02.2022
Affichage du 22.02.2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-les-Villages suite à la convocation du 22.02.2022, affichée le 22 février 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme POULAIN Francine), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme ENCELIN Elyane (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.03.072

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE - COMMUNE DE CHARENCEY RELAIS PETITE ENFANCE

La Communauté de Communes des Hauts du Perche a sollicité la Commune de Saint-Maurice-lès-Charencey pour la mise à disposition d'une salle pour l'organisation de temps d'ateliers collectifs pour les assistantes maternelles du territoire et les enfants qu'elles accueillent.

L'objet de la convention annexée à la présente délibération est d'une part, d'acter la mise à disposition d'une salle, située au 1, Place Georges Pompidou, SAINT-MAURICE-LES-CHARENCEY et d'autre part les conditions de gestion et de fonctionnement du site desdits locaux.

Le service Relais Petite Enfance utilisera les locaux le jeudi matin de 9h à 12h du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022. Le service utilisera les locaux pendant les vacances scolaires hormis ses périodes de fermeture annuelles.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 3 janvier 2022 et pourra être reconduite par tacite reconduction.

Les membres du conseil communautaire décident, après en avoir délibéré :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tous documents y afférents.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Pour le Président empêché,
Le Vice-Président**

Franck POIRIER

